



DEL N°2022-32 (12.09.2022 – 06/08)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le douze septembre à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le six septembre deux mille vingt-deux s'est réuni Salle de Conseil sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Nombre de Conseillers :
En exercice :15
Présents :13
Votants :14

Date de convocation : 06/09/2022

Présents : CHENEVAL Laurette, BUCHACA Joël, SOLLIER Marie, DEMOULIN Jean-Philippe, PAUTLER Claude, BIDAUT Céline, BOTTOUlier Christian, VERNANCHET Corinne, FILET François, GERMAIN Grégory, LUCE Fabien, MEURIER-TUPIN Christophe, PERROUX Maxime.

Absents représentés : DE MARCO-PENLOU Marine a donné procuration à SOLLIER Marie.

Absent : JOLY Philippe.

PERROUX Maxime a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2022-32 : Remboursement des frais à une élue

Madame le Maire fait part au conseil municipal que Mme SOLLIER Marie a payé directement des achats qu'elle a effectués pour le compte de la commune à LEROY MERLIN. Il est demandé au conseil municipal de rembourser les frais engagés par Mme SOLLIER (154.20 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de rembourser la somme de 154.20 € à Madame SOLLIER Marie.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN CI-DESSUS et ont signé au registre tous les membres présents. Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 et de la loi du 22 juillet 1982.

TELETRANSMIS le

à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

AFFICHÉ le

Copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
CHENEVAL Laurette

Le secrétaire de séance,
PERROUX Maxime

